



Compte Rendu Intersyndical CSAR DGA du 27 septembre 2023

Le 27/09/23, un comité social d'administration de réseau DGA s'est tenu à la demande des organisations syndicales. Ce CSAR DGA portait sur le **projet de classification des emplois de la DGA** et sur le **projet de décret relatif aux ICT-TCT**.

En préambule de ce CSAR DGA, qui débutait à 14h, le directeur général adjoint a tenu à excuser l'absence du DGA (président habituel de cette instance) pour le motif d'un déplacement à l'étranger avec le ministre des armées. Le directeur adjoint a également précisé qu'il devait partir vers 15h15...

Ensuite, le directeur adjoint a fait part de quelques propos contextuels et a notamment insisté sur l'importance du décret pour sécuriser la base juridique du quasi statut des ICT-TCT.

Après lecture de la déclaration liminaire intersyndicale, une présentation du diaporama des mobilisations dans les centres a été réalisée par vos représentants afin d'appuyer les propos de la déclaration. La CFDT et la CGT ont également fait une déclaration liminaire.

Le directeur adjoint a ensuite proposé de passer à la présentation et de répondre aux questions des déclarations liminaires au fil de l'eau. Dans son expression, le directeur adjoint affirme qu'une partie du travail réalisé permet d'avoir de la souplesse sur les classes d'emplois. Le directeur adjoint reconnaît que le calendrier du projet de décret ICT-TCT est tendu.

Pour la classification des emplois de la DGA, la DRH reconnaît que ce sujet ne fait pas encore l'objet d'une complétude d'instruction et nécessite des rendez-vous complémentaires avec les organisations syndicales pour expliciter les différents critères. Sur ce sujet, qui concerne tous les statuts employés par la DGA, une réunion multilatérale est d'ores et déjà programmée le 17 octobre.

Pour le projet de décret ICT-TCT, la DRH précise qu'un des objectifs consiste à mieux marquer le lien avec la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie (CCNM). La DRH indique également qu'il faut mieux expliciter le lien avec la CCNM lorsqu'on traite des classes d'emplois, et des planchers. Lors de la présentation du projet de décret, de nombreuses questions ont encore été posées par les organisations syndicales (CDD, budget, prime d'ancienneté TCT, arrêtés d'application, etc.). Le projet de décret sera soumis au vote du comité social d'administration ministériel (CSA M) du 05/10/23. Il sera ensuite présenté pour avis au conseil d'état en novembre.



L'intersyndicale a exprimé son mécontentement sur la profondeur du dialogue social portant sur la construction de la fresque des métiers de la DGA. **Cette nouvelle classification impacte bien l'ensemble des statuts de la DGA !**

Cependant, l'intersyndicale note que la nouvelle proposition de classification, transmise juste avant la réunion et portant uniquement sur les emplois de la fonction technique, présente une meilleure visibilité et un meilleur étalement sur les différentes classes d'emploi. La DGA étudie la possibilité d'ouvrir plus largement l'accès aux classes sommitales I17 et I18. **La fresque des métiers de la DGA doit être, avec ses classifications, déclinée sur tous les autres métiers et détaillée lors d'une nouvelle réunion multilatérale planifiée avant la convention DGA.** Le prochain GT ICT du 12/10 devra détailler les leviers salariaux.

Pour le projet de décret ICT-TCT, la frustration et la déception des 8 GT dédiés est importante. Le sujet des salaires planchers reste un point d'achoppement majeur, la DRH restant sur sa position de retenir les planchers de base de la convention collective.

La très forte mobilisation des ICT-TCT de ces derniers jours, que l'intersyndicale remercie, est représentative de la colère qui s'exprime chez les techniciens, ingénieurs et cadres technico-commerciaux de la DGA ou du SIAé.

Les lignes directrices de gestion (LDG) et notamment le volet rémunération des ICT-TCT vont changer à compter de la mise en application du décret. La rémunération sera composée d'une part fixe et d'une part variable. A ce jour nous ne disposons pas des mécanismes clairs qui seront mis en œuvre dans la politique salariale de la DGA et du SIAE pour les ICT-TCT.

En séance, l'intersyndicale a organisé un vote symbolique pour affirmer son rejet du projet de décret en l'état actuel des modalités d'application proposées. En effet, le vote contre l'a emporté à l'unanimité des représentants du personnel.

L'intersyndicale reconnaît toutefois que ce décret constitue une assise juridique indispensable pour le régime des ICT-TCT.

En conclusion, l'intersyndicale a pu apprécier la profondeur des échanges (en présence d'un émissaire de la DRH-MD) sur le projet de décret ICT-TCT. Il est toutefois regrettable que ces échanges se soient tenus aussi tardivement, car la date butoir du 31 décembre 2023 est déjà très proche. La DRH reconnaît qu'elle n'a pas de plan B si ce délai n'est pas tenu.

L'intersyndicale constate également que l'administration ajuste encore le projet de décret qui sera soumis au vote ministériel.



Afin de pouvoir évaluer le projet dans sa globalité, l'intersyndicale réclame une complétude de visibilité sur les projets d'arrêtés adossés à ce projet de décret ainsi que sur les lignes directrices de gestion (salaires minimums, leviers et modalités d'augmentations salariales, etc.).

Nous avons exigé retrait d'un possible recrutement de contractuels en CDD !

De plus, l'intersyndicale réclame une présentation de l'enveloppe budgétaire pluriannuelle qui sera dévolue à la valorisation et à la reconnaissance des compétences des ICT-TCT.

Pour l'intersyndicale, le vote en CSAM sera déterminant pour l'avenir du quasi statut des techniciens, ingénieurs et cadres technico-commerciaux de la DGA ou du SIAé.

Assurer la base juridique de cette catégorie statutaire est fondamental, mais garantir une juste valorisation selon la CCNM est tout aussi vital. Cet enjeu, cher à cette famille statutaire, représente un élément important pour l'avenir des services et missions de la DGA, mais peut aussi avoir une incidence sur la reconnaissance des autres statuts.

Restons mobilisés sur le projet de décret ICT-TCT et surtout sur ces textes d'application qui représentent pour tous les personnels une étape essentielle pour la DGA en 2024 et pour longtemps !

DGA Essais en Vol – Site de Cazaux



SIAé – AIA de Clermont-Ferrand



DGA MNRBC – Site de Vert-le-Petit



DGA Techniques Navales – Site de Toulon



DGA Essais en Vol – Site d'Istres



DGA Essais Propulseurs – Site de Saclay



DGA Maitrise de l'Information – Site de Bruz



DGA Techniques Aéronautiques – Site de Balma



SIAé – AIA de Cuers-Pierrefeu



DGA Essais Missiles – Site Gironde



DGA Techniques Hydrauliques Site du Val de Reuil



DGA Techniques Terrestres – Site de Bourges



DGA Essais Missiles – Site Landes



SIAé – AIA de Bordeaux

Sur Balard, environ 150 agents s'étaient rassemblés pour accueillir la direction.